



# DECLARATION LIMINAIRE

## CHS-CT du 14 juin 2012

Monsieur le Président,

L'année 2012 est une année charnière pour les CHS puisqu'ils ont en charge de nouvelles attributions.

Nous regrettons que la note d'orientation 2012 du Secrétariat Général n'ait pas défini clairement une doctrine d'emploi des crédits budgétaires liés à cette nouvelle charge.

Néanmoins, les représentants FO DGFIP constatent que la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF du 29 février 2012 mentionne en page 18/24 les principes suivants : « la dotation (des CHSCT) ne doit pas servir au financement des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments,...) qui sont financées par les Directions.

Trois critères doivent présider à l'emploi des crédits des CHS CT : l'exemplarité, la complémentarité ou l'urgence. »

Le respect de ces critères nous apparaît comme une **orientation majeure** pour une utilisation rationnelle des crédits du CHS CT.

Pour FO DGFIP, en complément aux thèmes définis par la note d'orientation, l'hygiène des locaux de travail représente un secteur d'intervention prioritaire.

En ce domaine, de nombreux collègues attirent notre attention sur un encrassement des sols, des sanitaires mal nettoyés ou très dégradés, et/ ou la

présence d'un fort empoussièrement liés notamment à des prestations de ménage non exécutées au niveau attendu.

Outre le fait qu'il est de vos attributions de faire respecter l'exécution des prestations prévues au marché par tous les moyens, y compris par le blocage des paiements, nous demandons qu'une liste des postes en attente d'un « grand nettoyage » nous soit communiquée.

Des collègues signalent dans les registres Santé et Sécurité au travail que les bouches de VMC sont sales dans certains postes. Il y a quelques années, le CHS avait initié une opération de nettoyage-désinfection des bouches et des groupes VMC pour les postes de la gestion publique. Nous regrettons qu'un plan d'entretien régulier n'ait pas été mis en place car, aujourd'hui, une totale remise à niveau s'impose !!!

Sur un autre thème, en 2011, le CHS-DI 49 a impulsé une opération de remise à niveau des fauteuils ergonomiques. Cette impulsion devait être accompagnée d'un plan pluriannuel de renouvellement. Nous souhaiterions connaître le nombre de fauteuils qui seront renouvelés cette année et les besoins recensés.

Les guichets dits « chartés » sont au centre des préoccupations de nos collègues caissiers et provoquent depuis plusieurs années des TMS. Pourquoi ne pas demander une étude ergonomique, soit aux ergonomes du ministère, soit à un cabinet privé ?

Voici quelques pistes d'utilisation des crédits de notre instance.

Pour conclure sur cette première partie, les représentants Force Ouvrière seront très vigilants afin de ne pas laisser se créer, ou s'amplifier des distorsions entre les conditions de travail des agents travaillant dans les grands Centres de Finances Publiques (généralement bien équipés) et dans les petits (parfois délaissés.)

Dans un second temps, nous souhaitons intervenir sur le Plan Annuel de Prévention (P.A.P.)

Outre le fait que nous ayons constaté que le P.A.P n'a été mis que partiellement à jour, puisque ne prenant pas en compte les demandes de

rectification formulées lors du groupe de travail CHS du 11 mai 2012, il comporte des absences de réponse que les représentants FO DGFIP49 ne peuvent considérer comme satisfaisantes.

Vous connaissez, Monsieur le Président, l'attachement des représentants du personnel Force Ouvrière au maintien de **l'ensemble des Centres de Finances publiques et services existants.** Il est évident que nous considérons, aussi, que **tous nos collègues doivent travailler dans des conditions décentes, surtout en ce qui concerne la plus élémentaire hygiène.**

Vous nous aviez indiqué que le D.U.E.R.P et le P.A.P seraient des instruments permettant de mieux suivre l'évolution des dossiers.

Nous vous avons alerté dès votre prise de fonctions, puis en 2011 et 2012 à maintes reprises, tant au CHS qu'au CTL, sur les conditions de travail déplorables, sur les difficultés d'accessibilité, et sur l'EXTREME URGENCE d'un relogement des postes du LOUROUX BECONNAIS et de TIERCE dans leur commune.

Aujourd'hui, nous sommes au regret de constater que pour certains dossiers clairement identifiés comme « urgents » rien ne bouge, les lignes « réalisation » du P.A.P relatives à ces postes sont vides.

Nous vous posons la question Monsieur le Président : Ou en est le dossier de relogement dans leur commune de ces postes qui ont été délaissés pendant de si longues années ?

Face à ce triste constat, en application des dispositions des articles 21 à 23 du règlement intérieur de notre comité, nous demandons qu'une délégation du CHS visite, dans les délais les plus brefs, les postes du LOUROUX BECONNAIS et de TIERCE, en présence de l'inspecteur Santé et Sécurité au travail, du médecin de prévention, de la secrétaire animatrice, ainsi que d'un expert de l'antenne immobilière de NANTES.

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous souhaitons attirer, à nouveau, votre attention **sur la nécessité de mettre fin à une installation**

**provisoire, mais qui perdure, au CFP des Ponts de Cé, par un relogement au sein de la commune.**

Nous vous remercions de bien vouloir annexer la présente au procès verbal de ce CHS CT.